2 JOURS

MAÎTRISE D'OUVRAGE SOCIALE MONTAGES JURIDIQUES ET FINANCIERS D'OPÉRATIONS

/École de la /Maîtrise d'/Ouvrage /Sociale

RÉSIDENCES AUTONOMIE, EHPA, EHPAD, RÉSIDENCES SERVICES SENIORS, HABITAT INCLUSIF : PILOTER UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

C0191

le +

Avant la formation, suivez votre module elearning Nous vieillirons ensemble (détail p. 22)

PUBLIC

Directeur du développement, de la maîtrise d'ouvrage ou de la clientèle. Monteur ou chargé d'opérations.

OBJECTIFS

› distinguer les acteurs et leur rôle dans le projet
› identifier la réglementation spécifique
› établir la structure du budget des établissements pour personnes âgées (EHPA, EHPAD, RSS)
› identifier les financeurs et financements correspondants et construire un programme pluriannuel d'investissement
› définir les bases d'une convention de gestion.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Étude de cas, référence aux textes législatifs. Des documents-types (règlement intérieur, budget, convention) seront proposés pour aider les participants à définir concrètement les différentes étapes du projet.

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

Pour faire face au vieillissement de la population, les organismes, en lien avec les collectivités locales, sont amenés à promouvoir la création d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dans un cadre juridique qui vient d'être profondément remanié. Ce type de projet renvoie à des enjeux techniques, financiers et juridiques très spécifiques. Cette formation permet de repérer les principes de montage des résidences autonomie, des EHPAD, des résidences services seniors, de l'habitat inclusif dédié à des personnes âgées.

CONTENU

Les enjeux du vieillissement sur la demande de logements dédiés aux seniors

Le cadre législatif et réglementaire régissant les EHPA/EHPAD, RSS, Habitat inclusif

Les enjeux pratiques et les obligations liées à la loi du 28 décembre 2015
› quels objectifs sont visés par la loi ?
› la réforme des logements-foyers en "résidence autonomie"
› les obligations du bailleur et du gestionnaire
› les nouveaux partenaires pour la réalisation et le financement des établissements
› les nouvelles dispositions pour le fonctionnement des EHPAD

EHPA ou EHPAD ?
› un cadre réglementaire spécifique
› de la création à l'exploitation, quels principes ?
› qui sont les acteurs ?
› comment organiser les rôles de chacun dès le lancement du projet ?
› l'analyse du contexte : concurrence, opportunités, besoins et territoire

Le montage du projet
› les autorisations et les décisionnaires
› la conception de l'établissement
› quelles obligations en matière de sécurité des résidents et de réglementation incendie ?
› quel conventionnement avec les pouvoirs publics ?

Le budget de fonctionnement
› les principes des tarifications
› la charge immobilière
› la convention de gestion
› la relation propriétaires-gestionnaires
› les droits et obligations réciproques

L'investissement
› les prêts bancaires
› les autres sources de financement (IRC, CNAV, CNSA, Fondations...).

ANIMATION

Chantal QUERAUD, Consultante-formatrice spécialisée dans les montages de projets au service des personnes âgées et handicapées.

DATES CLASSE VIRTUELLE

30 et 31 mai 2024
5 et 6 décembre 2024

PRIX NET : 1580 EUROS - 14 h de formation
Ce prix comprend l'accès à la plateforme de diffusion.
Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Anne de POULPIQUET - 06 61 15 23 39. **anne.de-poulpiquet@afpols.fr**
Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. **referenthandicap@afpols.fr**